

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2024-29 – Règlementation de la circulation rue des Marronniers– travaux d’enrobé**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 11 mars 2024 de M Séverin COLLARD représentant INEO,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux de pose de réseau pour la fibre optique,

**ARRETE**

**Article 1** : Durant une journée sur la période du lundi 18 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024, la circulation rue des Marronniers, entre le numéro 6 et la rue Montjoie, se fera sur demi-chaussée, afin de permettre la réalisation en toute sécurité de travaux d’enrobé réalisés par l’entreprise INEO. La circulation sera régulée avec un alternat par feux.

**Article 2** : L’entreprise INEO, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s’impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...) ainsi que les feux de circulation. A l’issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Séverin COLLARD représentant INEO,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Maîche, le 14 mars 2024

Le maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 15 mars 2024